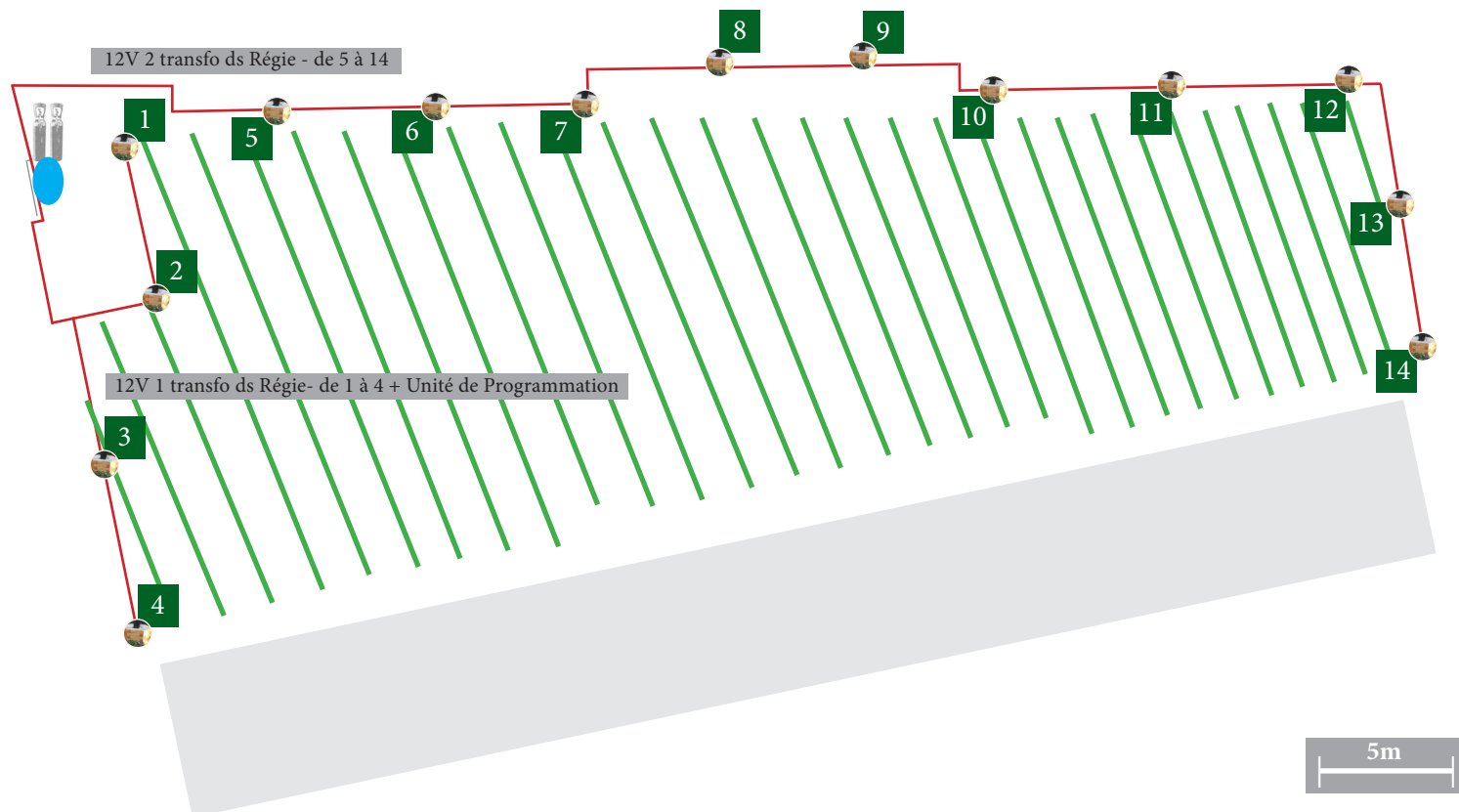


# BioBelt

ceinture Anti-Moustiques

VTS 19-05-2014

JARDINS DE RÉCEPTION D'UNE RÉSIDENCE - PRINCIPAUTÉ DE MONACO - Protection des jardins et terrasses 400 M2 = Ceinture BioBelt à 14 Modules-Pièges, Régie CO2 avec 2 Bouteilles de 34 Kgs



Les Modules-Pièges 8 et 9 sont fixés au dos des 2 colonnes de balustrade. La gaine s de 25 mm, de couleur noir, entre les Modules-Pièges 7 et 10 et entre la Régie et le Module-Piège 5 est passée derrière la balustrade et est associée aux tuyaux existants, en apparent.

L'ensemble des autres Modules-Pièges sont disposés dans et contre les massifs de végétation, la gaine de 25 mm, de couleur noir, circule dans les végétaux, en apparent. Au départ de la Régie, la gaine s de 25 mm, de couleur noir, part en deux réseaux et circule en apparent contre les murs.

La Régie est positionnée dans le local rangement contre le mur est, pour un encombrement d'environ 60 cm de large, 30 cm de profondeur et 180 cm de haut: les 2 bouteilles de 34Kgs sont posées au sol et sécurisée par fixation au mur, l'Unité de programmation et les boîtiers des transformateurs sont fixés au mur.

Une source d'alimentation 220V est fournie par le client dans le local de rangement accueillant la Régie pour l'alimentation de 2 transformateurs alimentant en 12V les Réseaux 1 et 2.



= Zone protégée



= Zone protégée



= Ceinture BioBelt : Modules-Pièges "hors échelle": taille réelle = Ø 47cm, H 35cm



= Circulation de la gaine / réseau reliant la Régie à l'ensemble des Modules-Pièges: tuyau CO2 + 12V



= Régie Unité Programmation & Transfo sur mur le local régie, au-dessus des 2 Bouteilles de 34 Kgs. Encombrement au sol: environ 30 cm en écartement du mur et 60 cm en parallèle au mur, hauteur 1,80 cm. Arrivée 220V fournie par le client



= Régie CO2 : 2 Bouteilles 34Kgs CO2 posées au sol dans le local régie